



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **GASHI MONTAGE SÀRL**, Place du Marché 11, 1350 Orbe
2. Date du sursis concordataire provisoire: 30.08.2016
3. Durée du sursis concordataire provisoire: 3 mois jusqu'au 17.11.2016
4. Commissaire provisoire: Monsieur Julien Greub
5. Remarques: Par décision du 30 août 2016, communiquée le même jour, le Président du tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois a accordé à GASHI MONTAGE SÀRL, Place du Marché 11, 1350 Orbe, un sursis provisoire jusqu'au 17 novembre 2016 et a désigné en qualité de commissaire au sursis provisoire, Monsieur Julien Greub, Case postale 6300, 1002 Lausanne.

Il sera statué sur la demande de sursis concordataire, présentée par Gashi Montage Sàrl, à l'audience du mardi 8 novembre 2016, à 10:00 heures, en salle du tribunal, à Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour fournir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur la situation du débiteur.

Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

03031319

